

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 18 décembre 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 18 décembre 2018,
À 18:30 HEURES, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc	Claude Lefebvre
Lise Julien	Gino Gagnon
Martial Leclerc	Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière
Laurie Mimeault, urbaniste

ORDRE DU JOUR

Il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1.- Avis de convocation et ordre du jour ;
- 2.- Adoption du budget 2019 ;
- 3.- Adoption du programme triennal d'immobilisations ;
- 4.- Document explicatif du budget 2019 ;
- 5.- Période de question sur le budget 2019 ;
- 6.- Adoption du règlement de taxation 2019 ;
- 7.- Levée de la séance.

392-12-2018

**AVIS DE CONVOCATION
ORDRE DU JOUR**

Après vérification du quorum et de l'avis de convocation de cette séance extraordinaire, Monsieur le Maire Guillaume Vézina déclare la séance ouverte.

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile accepte l'ordre du jour et déclare l'avis de convocation conforme à la *Loi sur les cités et villes*.

Attendu que ce conseil ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation (L.C.V.art. 325).

Attendu que l'avis de convocation a été remis par la greffière à chacun des élus lors de la séance de travail du 26 novembre 2018.

Adopté.

393-12-2018

ADOPTION DU BUDGET 2019 (N/D : 204-000)

Conformément aux articles 474 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2019 comme ci-après reproduites :

<u>Revenus</u>	Budget
Taxes	3 499 760
Paielements tenant lieu de taxes	9 000
Transferts	245 007
Services rendus	179 241
Impositions de droits	47 700
Amendes et pénalités	17 000
Intérêts	13 600
Autres revenus	<u>3 500</u>
Total :	<u>4 014 808 \$</u>

<u>Charges</u>	
Administration générale	799 802
Sécurité publique	551 354
Transport	1 465 036
Hygiène du milieu	980 961
Santé et bien-être	38 000
Aménagement, urbanisme, développement	168 337
Loisirs et culture	608 531
Frais de financement	<u>200 133</u>
Total :	<u>4 812 154 \$</u>

Excédent (déficit) de fonctionnement (797 346) \$

Conciliation à des fins fiscales

Amortissement	1 117 733
Remboursement de la dette à long terme	(357 653)
Activités d'investissement	(42 500)
Surplus et fonds réservés	79 766

Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales (0) \$

Que le remboursement au fonds de roulement prévu pour 2019 est de 57 993 \$ et est réparti comme suit :

- voirie	44 035 \$
- administration	10 977 \$
- incendie	2 981 \$

Que la Ville pour balancer le budget 2019 a affecté le montant suivant, à savoir :

- solde de règlement d'emprunt fermé	78 721 \$
--------------------------------------	-----------

Adopté.

394-12-2018

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (N/D : 204-000)

Attendu qu'un programme triennal d'immobilisations doit être adopté par le conseil de la Ville (L.C.V. 473) ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le programme triennal des dépenses d'immobilisations soit et est adopté comme suit :

Attendu que certaines immobilisations* des années 2019, 2020 et 2021 sont conditionnelles à l'obtention de subventions gouvernementales.

	2019	2020	2021	Total
Admin. – Conseil sans papier		20 000		20 000
Admin. – Refonte du site internet		15 000		15 000
* Incendie – Réaménagement locaux	10 000	925 000		935 000
Incendie – VTT usagé avec chenille		10 000		10 000
Incendie – Remorque fermée sauvetage HR			10 000	10 000
Incendie – Caméra thermique		9 000		9 000
Incendie – Radios portatifs	5 000	5 000	5 000	15 000
Incendie – Achats 3 bunkers / année	6 000	6 000	6 000	18 000
Incendie – Remplacement Appareils resp.	30 000	30 000	90 000	150 000
Séc. Civ. – Génératrice mobile bâtiment mun.		20 000		20 000
Dév. St-Basile phase 2.2 (pavage Savard Jobin)	75 000			75 000
* Rue Ste-Angélique – Réfection 280 ml (entre les #civiques 446 et 460)		960 000		960 000
Rue Ste-Angélique – Réfection 167 ml (entre Centenaire et Hardy – Voir avec MTQ)	20 000	501 000		521 000
Rg Ste-Angélique, Ponceau ruisseau Aulnage		400 000		400 000
* Chemin Station Est Seg 4.3a (PIIRL) (reconstruction ponceaux et décohesionnement)	1 101 000			1 101 000
* Boul. du Centenaire 200 ml, du Parc 140 ml (pavage et correctifs) (TECQ)	175 000			175 000
* Rg Ste-Anne Seg 6.2a (PIIRL) (décohesionnement et ponceaux)	978 434			978 434
* Rue Ste-Anne Pluvial (TECQ)	50 000			50 000
Voirie – Entretien diverses rues	60 000	100 000	100 000	260 000
Réfection divers ponceaux (2018-2020)	150 000	150 000		300 000
Réfection divers ponceaux (2021-2023)			150 000	150 000
Voirie/Aq – Ponceau près 118 rg Ste-Anne	128 500			128 500
Acquisition pour sentier piéton secteur Genest	10 000			10 000
Signalisation – 3 traverses pour piétons	8 000	4 000		12 000
Terrain Jacques Démolition 409 Ste-Angélique	7 500			7 500
Émissaire pluvial (Jacques Piché)		95 600		95 600
Émissaire pluvial (rue St-Georges)	40 000			40 000

Jeep Partiot à remplacer	40 000			40 000
Remplacement Rétrocaveuse			125 000	125 000
Réaménagement garage (fenêtre, bureau, clim.)	15 000			15 000
Dépôt à neige		50 000		50 000
Abris de machinerie (toile)	130 000			130 000
Aq – Conduite d’amenée St-Joseph 450 ml	75 000			75 000
Aq – Soufflante et optimisation	60 000			60 000
Aq – Balance hydraulique Réseau Aqueduc		20 000		20 000
Aq – SP1 – Achat pompe 7.5hp	10 000			10 000
Aq – Communication SP1 SP2 et alarme	15 000			15 000
Aq/Ég – remplacement Ste-Anne 135 ml	143 000			143 000
Ég – Raccordement inversé Ste-Angélique	10 000	5 000		15 000
Ég – Vidange bassin #1	150 000			150 000
Parc Jeux d’eau – Aménagement		13 000		13 000
Parc Av. Centre Nature – Module de jeux, banc	75 000			75 000
Parc commémoratif Pont Michel Pagé	4 000			4 000
Parcours entrainement urbain		20 000		20 000
Réfection bandes de patinoire			45 000	45 000
Aménagement édifice Caron – rangement, etc	12 000			12 000
Réaménagement ilot loisirs		100 000	100 000	200 000
TOTAL	3 593 434	3 458 600	631 000	7 683 034

Adopté.

395-12-2018

DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET 2019 (N/D : 204-000)

Attendu qu’en vertu de l’article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un document explicatif du budget 2019 doit paraître dans un journal ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la publication d’un document explicatif sur le budget 2019 et du programme triennal d’immobilisations 2019, 2020 et 2021 dans le journal municipal mensuel diffusé sur le territoire de la Ville.

Attendu que, pour faciliter la compréhension, les taux de taxes seront en cents entières.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question a été tenue.

396-12-2018

RÈGLEMENT NUMÉRO 17-2018

Pour déterminer les taux de taxes, tarifs et compensations pour l'exercice financier 2019.

Considérant que le conseil de la Ville de Saint-Basile a adopté son budget 2019 ;

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 novembre 2018 ;

Considérant qu'un projet du règlement a été adopté lors de la séance régulière du 10 décembre 2018 ;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard soixante-douze heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le règlement numéro 17-2018 soit et est adopté.

Que ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long inscrit et qu'il soit versé au livre des règlements de la Ville sous la cote " 17-2018 ".

Adopté.

397-12-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette séance extraordinaire sur le budget 2019 de la Ville de Saint-Basile soit et est levée.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 18 décembre 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE MARDI 18 décembre 2018, À
19H00, AU 20, RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Mesdames et Messieurs les conseillers :
Denys Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Martial Leclerc Karina Bélanger

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Guillaume Vézina.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :
Jean Richard, directeur général
Joanne Villeneuve, greffière
Laurie Mimeault, urbaniste

398-12-2018

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

399-12-2018

**ENTENTE ENTRE LA CAPSA ET LA VILLE DE SAINT-BASILE
POUR 2018 ET 2019 (N/D : 114-248)**

Attendu qu'une entente entre la CAPSA et la Ville de Saint-Basile avait été conclue pour les années 2014 à 2017 pour une contribution annuelle de 2 000 \$ pour les trois (3) premières années (2014, 2015 et 2016) et 1 500 \$ pour la dernière année (2017) (résolution 065-03-2014) ;

Attendu que la Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (CAPSA), est un organisme à but non lucratif qui soutient et harmonise le développement par la mise en valeur du patrimoine écologique des cours d'eau ;

Attendu que la CAPSA est mandatée pour élaborer et rédiger le Plan directeur de l'eau (PDE) et ainsi participer à la réalisation d'actions concrètes et notables ;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appui la CAPSA et devient partenaire avec la corporation afin de préserver et mieux gérer la qualité de l'eau.

Que ce conseil entérine le renouvellement de l'entente pour l'année 2018 pour un montant de 1 500 \$ tel qu'identique à la dernière année (2017) de l'entente signée.

Que ce conseil s'engage à renouveler son entente pour l'année 2019 pour un montant de 1 500 \$.

Adopté.

400-12-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR
LAURA LÉMERVEIL (N/D : 102-102)**

Considérant que Laura Lémerveil est un service de soutien aux enfants handicapés et à leur famille ;

Considérant que Laura Lémerveil demande l'aide financière de la ville pour leur camp d'été qui est d'une durée d'environ 35 jours ;

Considérant que le camp d'été 2019 prévoit accueillir deux (2) enfants de Saint-Basile qui ont un développement intellectuel très limité ;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte de verser une aide financière de 1 000 \$ pour aider l'organisme au financement du camp d'été 2019.

Adopté.

401-12-2018

**APPROBATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
LES VILLAS DU GRAND PORTNEUF (N/D : 55-02)**

Attendu que le Conseil a adopté conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 12-2018 et qu'il est entré en vigueur le 24 novembre 2018 en conformité à cette même Loi ;

Attendu qu'un plan d'aménagement d'ensemble réalisé par la firme Enviro 3D Conseils a été déposé par les promoteurs du projet Les Villas du Grand Portneuf concernant le développement récréotouristique, à l'intérieur de la zone Pc-1. Ce projet vise l'implantation d'hébergement touristique et de villégiature dans le secteur du terrain de golf Le Grand Portneuf. La zone Pc-1 est assujettie au règlement numéro 12-2018 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Basile a procédé à l'analyse du plan d'aménagement d'ensemble et qu'il a recommandé au conseil d'approuver ledit plan d'aménagement d'ensemble, puisque ce dernier respecte les critères établis par le règlement numéro 12-2018 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Claude Lefebvre, **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le plan d'aménagement d'ensemble réalisé par la firme Enviro 3D Conseils et déposé par les promoteurs du projet Les Villas du Grand Portneuf concernant le développement récréotouristique.

Que Laurie Mimeault, urbaniste, est autorisé à apporter les modifications au niveau des règlements d'urbanisme.

Adopté.

402-12-2018

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 16A-2018

Projet de règlement 16A-2018 modifiant le plan d'urbanisme 06-2018 et le règlement de zonage numéro 07-2012.

Considérant que le plan d'urbanisme numéro 06-2012, le règlement de zonage numéro 07-2018 sont entrés en vigueur le 13 septembre 2012 et que le conseil de la Ville de Saint-Basile peut les modifier suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant qu'il est souhaitable de modifier certaines dispositions au règlement de zonage concernant les normes relatives aux emplacements autorisés pour les équipements, aux normes particulières applicables pour les constructions complémentaires résidentiels en zone agricole, d'ajouter une nouvelle catégorie d'usage complémentaire à la résidence et de modifier les normes relatives à l'implantation du bâtiment principal dans certaines zones ;

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le projet de règlement numéro 16A-2018 soit et est adopté.

Qu'un avis public sera affiché, résumant le projet et faisant mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue la consultation publique.

Que le règlement final sera adopté à une séance subséquente.

Adopté.

403-12-2018

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA
MUNICIPALITÉ - ADOPTION PLAN D'ACTION ET COMITÉ DE SUIVI
(N/D : 103-121)**

Considérant le comité consultatif de développement économique avait le mandat de mettre à jour le plan stratégique de développement économique de la ville de Saint-Basile avec l'élaboration d'un plan d'action ;

Considérant que l'objectif principal de ce plan stratégique de développement de la municipalité se basait sur trois conditions gagnantes : favoriser un accroissement de notre population, assurer la rétention de nos citoyens et conserver nos acquis et assurer la pérennité de nos services ;

Considérant que le document, plan d'action / projets, a été présenté aux conseillers municipaux ;

Il est **proposé par** Madame Lise Julien, **et résolu à l'unanimité des conseillers présents :**

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le plan d'action / projets du comité consultatif de développement économique.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire remercier tous les membres du comité pour leur implication au plan de développement économique.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile mandate le comité de développement économique afin de mettre en place des sous-comités pour les projets de priorité #1.

Que les sous-comités verront à déposer leur plan de travail et/ou déposer une demande pour bénéficier des ressources nécessaires pour faire avancer les projets identifiés.

Que ce conseil désigne monsieur Jean Richard, directeur général de la municipalité, la personne responsable chargé du suivi du plan d'action avec le comité consultatif de développement économique.

Adopté.

404-12-2018

**SERVICE INCENDIE / ENGAGEMENT D'UN (1)
NOUVEAU POMPIER (N/D : 502-101)**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à l'engagement d'un (1) nouveau pompier pour la brigade des incendies ;

Attendu que le directeur du service incendie, Monsieur Cédric Plamondon, après rencontre avec différents candidats, recommande de procéder à l'embauche de Monsieur Sylvain Bouffard de Saint-Basile ;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise l'embauche du nouveau pompier mentionné ci-dessus.

Que ce dernier devra respecter le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal qui prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale.

Que ce dernier relève du directeur du service incendie.

Adopté.

405-12-2018

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION
DE L'EAU POTABLE (N/D : 706-110)**

Attendu qu'Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, a présenté au conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, en novembre 2018, le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (bilan de l'année 2017) qui a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 octobre 2018 ;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (bilan de l'année 2017) ;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable (bilan de l'année 2017).

Que le conseil convient de trouver entente, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, sur les mesures nécessaires pour répondre aux programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluant des clauses d'éco conditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle du Formulaire de l'usage de l'eau potable par le Ministre.

Adopté.

406-12-2018

LAURIE MIMEAULT / CONTRAT DE TRAVAIL (N/D: 305-140)

Attendu que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile et Laurie Mimeault, urbaniste et coordonnatrice de projets s'entendent pour un contrat de travail, de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016, en date de ce jour ;

Sur la proposition de Madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile approuve le contrat de travail intervenu entre elle et Madame Laurie Mimeault pour une période indéterminée débutant le 1^{er} janvier 2016.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Messieurs Guillaume Vézina, maire, et Jean Richard, directeur général, à signer le contrat de travail à intervenir avec l'urbaniste et coordonnatrice de projets, Madame Laurie Mimeault.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

407-12-2018

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h15.

Adopté.

Guillaume Vézina, maire

Joanne Villeneuve, greffière